



No de résolution  
ou annotation

## Procès-verbal du conseil de la **MUNICIPALITÉ DE MILLE-ISLES**

**SÉANCE ORDINAIRE DU 4 SEPTEMBRE 2024**

**PROVINCE DE QUÉBEC  
MRC D'ARGENTEUIL  
MUNICIPALITÉ DE MILLE-ISLES**

Procès-verbal de la séance ordinaire du conseil municipal de Mille-Isles, tenue le 4 septembre 2024 à 19 h 00, à la place régulière des séances, sous la présidence de monsieur Howard Sauvé, maire.

Les membres du conseil présents sont :

monsieur le conseiller Yvon Arnold, monsieur le conseiller Francis Léger, madame la conseillère Diane Bélair, madame la conseillère Cassandre Lescarbeau, madame la conseillère Julie Léveillée, madame la conseillère Dawn Charles.

Les membres du conseil absents sont :

Monsieur Gabriel Therrien, directeur général et greffier-trésorier, est présent et agit comme secrétaire de la séance.

### **Ouverture de la séance**

Le maire déclare la présente séance ouverte et demande la tenue d'une période de réflexion.

### **Période de questions portant sur l'ordre du jour**

Le public s'adresse au président de l'assemblée et pose des questions sur les sujets à l'ordre du jour seulement.

2024-09-165

#### **1. Lecture et adoption de l'ordre du jour**

**Considérant** que les membres du conseil ont pris connaissance de l'ordre du jour de la présente séance.

**IL EST PROPOSÉ PAR :** madame la conseillère Cassandre Lescarbeau

**APPUYÉ PAR :** madame la conseillère Julie Léveillée

**ET RÉSOLU** à l'unanimité des conseillers (6) :

**D'ADOPTER** l'ordre du jour de la présente séance tel que présenté.

**SÉANCE ORDINAIRE DU 4 SEPTEMBRE 2024 À 19 H 00**

### **OUVERTURE DE LA SESSION**

#### **PÉRIODE DE QUESTIONS PORTANT SUR L'ORDRE DU JOUR**

- 1. Lecture et adoption de l'ordre du jour**
- 2. Adoption des procès-verbaux**
- 2.1 Adoption du procès-verbal de la séance ordinaire du 7 août 2024
- 3. Approbation des comptes**
- 4. États financiers**
- 4.1 États financiers se terminant le 31 août 2024
- 5. Correspondance**
- 6. Compte-rendu des comités**
- 7. Dépôt de rapports**
- 7.1 Dépôt du rapport mensuel du Service de l'urbanisme et environnement
- 7.2 Dépôt du rapport mensuel du Service de sécurité incendie



No de résolution  
ou annotation

## Procès-verbal du conseil de la **MUNICIPALITÉ DE MILLE-ISLES**

**SÉANCE ORDINAIRE DU 4 SEPTEMBRE 2024**

- 7.3 Dépôt du rapport mensuel de l'application du règlement concernant le contrôle des animaux
- 8. Affaires diverses**
- 8.1 Adoption du règlement numéro 2024-03 modifiant le Règlement numéro 2018-03 concernant le système de vidange périodique des fosses septiques sur le territoire de la Municipalité de Mille-Isles
- 8.2 Avis de motion concernant le règlement numéro 2024-04 concernant un règlement d'emprunt décrétant des dépenses et un emprunt de 139 052 \$ pour l'acquisition d'appareils respiratoires autonomes et d'équipements de supervision continue
- 8.3 Dépôt du projet de règlement d'emprunt numéro 2024-04 concernant un règlement d'emprunt décrétant des dépenses et un emprunt de 139 052 \$ pour l'acquisition d'appareils respiratoires autonomes et d'équipements de supervision continue
- 8.4 Dossier PIIA-2024-18 : Construction d'un garage non attenant au 12, chemin des Terrasses Gagné
- 8.5 Dossier PIIA-2024-19 : Construction d'une habitation sur le lot 6 533 205, en bordure du chemin des Huards
- 8.6 Dossier PIIA 2024-20: Construction d'un abri d'auto non attenant au 5, chemin Cochrane
- 8.7 Dossier PIIA-2024-21 : Projet de lotissement sur le lot 5 173 919 en bordure du chemin Hammond et de la route 329
- 8.8 Résolution de concordance relativement à un emprunt par billets au montant de 310 200 \$ qui sera réalisé le 11 septembre 2024
- 8.9 Refinancement du Règlement 2018-05 : Adjudication d'un emprunt par billets au montant de 310 200 \$
- 8.10 Adjudication de contrat de gré à gré pour des services professionnels en aménagement de sentiers relatif au projet d'aménagement d'un parc de conservation: don écologique De Volpi-Walker
- 8.11 Adjudication de contrat de gré à gré relatif aux travaux de laboratoire requis dans le cadre du projet d'installation de pierre concassée et d'asphaltage sur plusieurs chemins municipaux
- 8.12 Approbation de l'entente avec la MRC des Pays-d'en-Haut relative à la collecte, le transport et le traitement des déchets, des matières recyclables, des encombrants et; des matières organiques sur une partie du territoire de la municipalité de Mille-Isles pour les années 2024 à 2029
- 8.13 Approbation de l'entente entre la Municipalité de Mille-Isles et le Cimetière protestant de Mille-Isles pour l'aménagement d'un sentier entre le parc Hammond-Rodgers et le chemin Black
- 8.14 Programme d'aide à la voirie locale - volet Redressement : projet de réfection de la montée de l'Église
- 8.15 Programme d'aide à la voirie locale - volet Redressement : projet de réfection du chemin Riddell
- 8.16 Démission de madame Dominique Montminy au sein du Comité consultatif d'urbanisme
- 8.17 Démission de la technicienne administrative temporaire
- 8.18 Modifications à l'organigramme des employés municipaux
- 9. Période de questions**
- 10. Levée de la séance**

**ADOPTÉE.**



No de résolution  
ou annotation

## Procès-verbal du conseil de la **MUNICIPALITÉ DE MILLE-ISLES**

SÉANCE ORDINAIRE DU 4 SEPTEMBRE 2024

### 2. Adoption des procès-verbaux

2024-09-166

#### 2.1 *Adoption du procès-verbal de la séance ordinaire du 7 août 2024*

**Considérant** que le procès-verbal de la séance ordinaire du 7 août 2024 a été remis aux élus au moins soixante-douze (72) heures avant la présente séance ;

**Considérant** que les membres du conseil déclarent l'avoir reçu et lu.

IL EST **PROPOSÉ** PAR : monsieur le conseiller Francis Léger

**APPUYÉ** PAR : monsieur le conseiller Yvon Arnold

ET **RÉSOLU** à l'unanimité des conseillers (6) :

**D'APPROUVER** et **D'ADOPTER**, tel qu'il est rédigé, le procès-verbal de la séance ordinaire du 7 août 2024.

**ADOPTÉE.**

2024-09-167

### 3. *Approbation des comptes*

**Considérant** que les membres du conseil ont pris connaissance de la liste des comptes et des dépenses incompressibles du mois d'août 2024.

IL EST **PROPOSÉ** PAR : madame la conseillère Cassandre Lescarbeau

**APPUYÉ** PAR : madame la conseillère Diane Bélair

ET **RÉSOLU** à l'unanimité des conseillers (6) :

**D'ADOPTER** les comptes énumérés dans la liste des comptes du mois d'août 2024 totalisant **87 276,10 \$**, et d'en autoriser les paiements.

**D'APPROUVER** les paiements des dépenses incompressibles du mois d'août 2024.

**ADOPTÉE.**

### 4. États financiers

#### 4.1 *États financiers se terminant le 31 août 2024*

Le directeur général et greffier-trésorier dépose au conseil les états financiers (*non vérifiés*) pour la période se terminant le 31 août 2024.

### 5. *Correspondance*

Un résumé de la correspondance du mois d'août a été remis à chacun des membres du conseil au moins soixante-douze (72) heures avant la présente séance. Le maire en fait la lecture au profit des gens présents dans la salle.

### 6. *Compte-rendu des comités*

Les élus, responsables des comités, font état des récents développements de leur comité respectif et des prochaines activités.



No de résolution  
ou annotation

## Procès-verbal du conseil de la **MUNICIPALITÉ DE MILLE-ISLES**

SÉANCE ORDINAIRE DU 4 SEPTEMBRE 2024

### Communication (madame la conseillère Cassandra Lescarbeau) :

Nous invitons tous les jeunes de Mille-Isles à participer à la préparation de la Chaise des générations, qui aura lieu le 7 septembre au Maple Grove. Initié par le groupe des Mères au front, cette chaise symbolique est placée dans la salle du conseil pour rappeler aux élus et aux décideurs que les décisions prises aujourd'hui façonnent le monde dans lequel nos enfants vivront.

Pour vous inscrire ou pour obtenir plus d'informations, veuillez contacter Catherine Bélanger au bureau municipal.

### Voirie et infrastructure (madame la conseillère Dawn Charles) :

Les travaux de remplacement du ponceau sur le chemin Mille-Isles Ouest sont maintenant terminés.

Notre équipe travaille actuellement à niveler les accotements au lac Paul, lac Robert, lac Massie et rue le chemin Riddell. Nous avons également fait plusieurs réparations de nid-de-poule.

Nous avons acquis une nouvelle lame arrière pour le tracteur qui nous permettra de niveler les chemins en gravier et nous avons fait l'inventaire complet du matériel au garage.

*The replacement of the culvert on Mille-Isles West is now complete.*

*Our team started to drag the shoulders on Lake Paul, Lake Robert, Lake Massie and on Riddell Road. We have also started filling potholes with asphalt.*

*We acquired a back-blade for the tractor which will enable us to do some grading on our own and we have done a complete inventory of the garage equipment.*

### Sécurité publique (monsieur le conseiller Francis Léger) :

La Journée portes ouvertes des pompiers de Mille-Isles aura lieu le 21 septembre prochain à la Caserne située au 12, chemin Black. C'est une occasion de rencontrer nos pompiers et de découvrir les équipements et les compétences nécessaires pour intervenir en situation d'urgence.

### Loisirs et vie communautaire (madame la conseillère Julie Léveillé) :

La Municipalité participera cette année aux Journées de la culture en offrant des activités culturelles gratuites qui se tiendront les 27 et 28 septembre prochain. Au programme : un atelier de photographie, une activité de lecture animée au Parc Hammond Rodgers et une soirée d'initiation aux danses latines avec un repas servi.

Pour vous inscrire ou pour obtenir plus d'informations, veuillez contacter Catherine Bélanger au bureau municipal.

### Urbanisme (madame la conseillère Diane Bélair)

Un point est à l'ordre du jour de ce soir pour souligner le départ de



No de résolution  
ou annotation

## Procès-verbal du conseil de la **MUNICIPALITÉ DE MILLE-ISLES**

**SÉANCE ORDINAIRE DU 4 SEPTEMBRE 2024**

madame Montminy du Comité consultatif d'urbanisme. Nous remercions madame Montminy pour son engagement et sa contribution à la Municipalité depuis sa nomination en 2020.

Son départ laisse un poste vacant au sein du CCU. Les personnes intéressées à être membre du Comité sont invitées à transmettre leur candidature à la direction générale de la Municipalité.

### Environnement (monsieur le conseiller Yvon Arnold) :

Un point est à l'ordre du jour à la séance de ce soir pour l'octroi d'un contrat pour les plans et devis d'aménagement du parc de conservation De Volpi-Walker. Nous sommes heureux de poursuivre notre collaboration avec monsieur Jean Lacasse, expert en aménagement de sentiers chez Rando Québec.

Avec plus de 40 ans d'expérience en aménagement de sentiers, Jean Lacasse est une référence dans le domaine au Québec et il est spécialisé en aménagement de sentiers à faible impact environnemental. Ce partenariat est idéal pour assurer la concrétisation de notre vision pour ce parc.

### Maire :

Bonsoir à tous,

Ce soir nous redressons l'organigramme de la municipalité pour mieux répondre aux besoins de la population et pour assurer le meilleur rendement possible par nos employés.

Nous apprenons que la MTQ a modifié le programme d'aide à la voirie locale en allant de l'avant, avec comme effet que nous pourrions maintenant inclure des routes qui n'étaient pas admissibles avant, donc à moyen et long terme, ça devient un bénéfice pour la municipalité. La politique d'aide aux chemins privés sera modifiée et présentée le mois prochain. Nous avons besoin de plus de temps pour rédiger la réglementation, car il y a des enjeux très importants et inattendus qui doivent être adressés. La date limite de dépôt des demandes sera modifiée pour permettre le dépôt des documents requis avant la fin de l'année, anciennement le 30 septembre.

Rien à Signaler du côté de la MRC.

C'est tout pour moi,

Merci

Good evening,

Tonight, we are restructuring the municipal organization chart to better meet the needs of the population and to ensure the best possible performance by our employees.

We have learned that the MTQ (Ministry of Transport of Quebec) has modified the local road assistance program, allowing us to now include roads that were previously ineligible. In the medium and long term, this becomes a benefit for our municipality. The private road assistance policy will be modified and presented next month. We needed more time to draft the regulations, as there are very new important and unexpected issues that need to be addressed. The deadline for





No de résolution  
ou annotation

## Procès-verbal du conseil de la **MUNICIPALITÉ DE MILLE-ISLES**

**SÉANCE ORDINAIRE DU 4 SEPTEMBRE 2024**

submitting applications will be modified to allow the submission of the required documents before the end of the year, formerly September 30. Nothing to report on the MRC (Regional County Municipality) side.

That's all from me.

### **7. Dépôt de rapports**

#### **7.1 *Dépôt du rapport mensuel du Service de l'urbanisme et de l'environnement***

Le directeur général et greffier-trésorier dépose au conseil le rapport du Service de l'urbanisme et environnement concernant la liste des permis émis pour le mois de juillet 2024.

#### **7.2 *Dépôt du rapport mensuel du Service de sécurité incendie***

Le directeur général et greffier-trésorier dépose au conseil le rapport du Service de sécurité incendie concernant les activités du service du mois de juillet 2024.

#### **7.3 *Dépôt du rapport mensuel de l'application du règlement concernant le contrôle des animaux***

Le directeur général et greffier-trésorier dépose au conseil le rapport de l'application concernant le contrôle des animaux relatif à la liste et la nature des interventions effectuées pour le mois d'août 2024.

### **8. Affaires diverses**

#### **8.1 *Adoption du règlement numéro 2024-03 modifiant le Règlement numéro 2018-03 concernant le système de vidange périodique des fosses septiques sur le territoire de la Municipalité de Mille-Isles***

**Considérant** qu'un avis de motion a été donné à la séance ordinaire du 7 août 2024 par monsieur le conseiller Francis Léger ;

**Considérant** que le projet de règlement a été déposé et présenté avec dispense de lecture à la séance du 7 août 2024 par monsieur le maire Howard Sauvé ;

**Considérant** qu'une copie du présent règlement a été remise aux membres du conseil municipal conformément à l'article 445 du Code municipal du Québec (RLRQ, c. C-27.1), et qu'en conséquence, le maire est dispensé d'en faire la lecture ;

**Considérant** qu'une copie du règlement est mise à la disposition du public pour consultation dès le début de la séance ;

**Considérant** que la Municipalité de Mille-Isles souhaite abroger les tarifs applicables lors de vidange des fosses septiques par la Municipalité et que le contrevenant acquitte plutôt le montant réel de la facture émise pour sa propriété par l'entrepreneur désigné.

**IL EST PROPOSÉ PAR** : madame la conseillère Diane Bélair

**APPUYÉ PAR** : monsieur le conseiller Yvon Arnold

**ET RÉSOLU** à l'unanimité des conseillers (6) :

2024-09-168



No de résolution  
ou annotation

## Procès-verbal du conseil de la **MUNICIPALITÉ DE MILLE-ISLES**

**SÉANCE ORDINAIRE DU 4 SEPTEMBRE 2024**

**D'ADOPTER** le règlement numéro 2024-03 modifiant le Règlement numéro 2018-03 concernant le système de vidange périodique des fosses septiques sur le territoire de la Municipalité de Mille-Isles.

**ADOPTÉE.**

**8.2 Avis de motion concernant le règlement numéro 2024-04 concernant un règlement d'emprunt décrétant des dépenses et un emprunt de 139 052 \$ pour l'acquisition d'appareils respiratoires autonomes et d'équipements de supervision continue**

Avis de motion est par la présente donné par monsieur le conseiller Francis Léger, qu'à la prochaine séance ou à la séance subséquente, le Conseil adoptera un règlement concernant un règlement d'emprunt décrétant des dépenses et un emprunt de 139 052 \$ pour l'acquisition d'appareils respiratoires autonomes et d'équipements de supervision continue.

Cet avis de motion ainsi que la présentation du projet de règlement sont faits conformément au *Code municipal du Québec* (RLRQ, chapitre C-27.1).

2024-09-169

**8.3 Dépôt du projet de règlement numéro 2024-04 concernant un règlement d'emprunt décrétant des dépenses et un emprunt de 139 052 \$ pour l'acquisition d'appareils respiratoires autonomes et d'équipements de supervision continue**

**Considérant** qu'un avis de motion est donné séance tenante ;

**Considérant** qu'une copie du présent règlement a été remise aux membres du conseil municipal conformément à l'article 445 du *Code municipal du Québec* (RLRQ, c. C-27.1), et qu'en conséquence le maire est dispensé d'en faire la lecture ;

**Considérant** qu'une copie du projet de règlement a été mise à la disposition du public pour consultation dès le début de la séance ;

**Considérant** l'importance de posséder les outils nécessaires et fonctionnels pour assurer l'efficacité du Service de sécurité incendie pour la sécurité des personnes et des biens sur le territoire de Mille-Isles ;

**Considérant** qu'en vertu de l'article 1061 du *Code municipal du Québec*, le présent règlement d'emprunt est soumis à l'approbation du ministre des Affaires municipales et de l'Habitation et des personnes habiles à voter.

**IL EST PROPOSÉ PAR** : madame la conseillère Julie Léveillé

**APPUYÉ PAR** : madame la conseillère Dawn Charles

**ET RÉSOLU** à l'unanimité des conseillers (6) :

**DE DÉPOSER** le projet de règlement numéro 2024-04 concernant un règlement d'emprunt décrétant des dépenses et un emprunt de 139 052 \$ pour l'acquisition d'appareils respiratoires autonomes et d'équipements de supervision continue.

**ADOPTÉE.**



No de résolution  
ou annotation

## Procès-verbal du conseil de la **MUNICIPALITÉ DE MILLE-ISLES**

SÉANCE ORDINAIRE DU 4 SEPTEMBRE 2024

2024-09-170

**8.4 Dossier PIIA-2024-18 : Construction d'un garage non attenant au 12, chemin des Terrasses Gagné**

**Considérant** que le projet vise la construction d'un garage non attenant au 12, chemin des Terrasses Gagné ;

**Considérant** que ce projet de construction est assujéti au Règlement sur les plans d'implantation et d'intégration architecturale RU.06.2011 ;

**Considérant** tous les documents déposés et l'analyse du dossier en vertu des critères et objectifs du Règlement RU.06.2011 ;

**Considérant** la recommandation du Comité consultatif d'urbanisme.

IL EST **PROPOSÉ** PAR : madame la conseillère Cassandra Lesarbeau

**APPUYÉ** PAR : madame la conseillère Julie Léveillé

ET **RÉSOLU** à l'unanimité des conseillers (6) :

**D'APPROUVER** le projet de construction d'un garage détaché au 12, chemin des Terrasses Gagné, conformément au dossier PIIA-2024-18.

**ADOPTÉE.**

2024-09-171

**8.5 Dossier PIIA-2024-19 : Construction d'une habitation sur le lot 6 533 205, en bordure du chemin des Huards**

**Considérant** que le projet vise la construction d'une habitation familiale sur le lot 6 533 205, en bordure du chemin des Huards ;

**Considérant** que ce projet de construction est assujéti au Règlement sur les plans d'implantation et d'intégration architecturale RU.06.2011 ;

**Considérant** tous les documents déposés et l'analyse du dossier en vertu des critères et objectifs du Règlement RU.06.2011 ;

**Considérant** la recommandation du Comité consultatif d'urbanisme.

IL EST **PROPOSÉ** PAR : monsieur le conseiller Yvon Arnold

**APPUYÉ** PAR : monsieur le conseiller Francis Léger

ET **RÉSOLU** à l'unanimité des conseillers (6) :

**D'APPROUVER** le projet de construction d'une habitation sur le lot 6 533 205, en bordure du chemin des Huards, conformément au dossier PIIA-2024-19.

**ADOPTÉE.**

2024-09-172

**8.6 Dossier PIIA 2024-20 : Construction d'un abri d'auto non attenant au 5, chemin Cochrane**

**Considérant** que le projet vise la construction d'un abri d'auto non attenant au 5, chemin Cochrane ;

**Considérant** que ce projet de construction est assujéti au Règlement sur les plans d'implantation et d'intégration architecturale RU.06.2011 ;





No de résolution  
ou annotation

## Procès-verbal du conseil de la **MUNICIPALITÉ DE MILLE-ISLES**

**SÉANCE ORDINAIRE DU 4 SEPTEMBRE 2024**

**Considérant** tous les documents déposés et l'analyse du dossier en vertu des critères et objectifs du Règlement RU.06.2011 ;

**Considérant** la recommandation du Comité consultatif d'urbanisme.

IL EST **PROPOSÉ** PAR : madame la conseillère Dawn Charles

**APPUYÉ** PAR : monsieur le conseiller Francis Léger

ET **RÉSOLU** à l'unanimité des conseillers (6) :

**D'APPROUVER** le projet de construction d'un abri d'auto non attenant au 5, chemin Cochrane, conformément au dossier PIIA-2024-20.

**ADOPTÉE.**

2024-09-173

**8.7** ***Dossier PIIA-2024-21 : Projet de lotissement sur le lot 5 173 919 en bordure du chemin Hammond et de la route 329***

**Considérant** que le projet vise la subdivision du lot 5 173 919 du cadastre du Québec, en bordure du chemin Hammond et de la route 329 ;

**Considérant** que le projet vise la création de 13 lots résidentiels, tel qu'illustré au plan préparé par Paré+ en date du 14 août 2024 ;

**Considérant** qu'une approbation du ministère des Transports et de la Mobilité durable pour l'aménagement des allées d'accès le long de la route 329 devra être déposée préalablement à la délivrance du permis de lotissement ;

**Considérant** que le projet de lotissement est assujéti au Règlement sur les plans d'implantation et d'intégration architecturale RU.06.2011 ;

**Considérant** tous les documents déposés et l'analyse du dossier en vertu des critères et objectifs du Règlement RU.06.2011 ;

**Considérant** la recommandation du Comité consultatif d'urbanisme.

IL EST **PROPOSÉ** PAR : madame la conseillère Julie Léveillé

**APPUYÉ** PAR : madame la conseillère Cassandre Lescarbeau

ET **RÉSOLU** à l'unanimité des conseillers (6) :

**D'APPROUVER** le projet de lotissement sur le lot 5 173 919 du cadastre du Québec, conformément au dossier PIIA-2024-21.

**ADOPTÉE.**

2024-09-174

**8.8** ***Résolution de concordance relativement à un emprunt par billets au montant de 310 200 \$ qui sera réalisé le 11 septembre 2024***

**Considérant** que, conformément au règlement d'emprunt suivant et pour le montant indiqué, la Municipalité de Mille-Isles souhaite emprunter par billets pour un montant total de 310 200 \$ qui sera réalisé le 11 septembre 2024, réparti comme suit :

<b>Règlement d'emprunt #</b>	<b>Pour un montant de \$</b>
2018-05	310 200 \$

**Considérant** qu'il y a lieu de modifier le règlement d'emprunt en conséquence.



No de résolution  
ou annotation

## Procès-verbal du conseil de la **MUNICIPALITÉ DE MILLE-ISLES**

SÉANCE ORDINAIRE DU 4 SEPTEMBRE 2024

IL EST **PROPOSÉ** PAR : madame la conseillère Diane Bélair

**APPUYÉ** PAR : monsieur le conseiller Yvon Arnold

ET **RÉSOLU** à l'unanimité des conseillers (6) :

**QUE** le règlement d'emprunt indiqué au 1<sup>er</sup> alinéa du préambule soit financé par billets, conformément à ce qui suit :

1. les billets seront datés du 11 septembre 2024 ;
2. les intérêts seront payables semi annuellement, le 11 mars et le 11 septembre de chaque année ;
3. les billets seront signés par le maire et le greffier-trésorier ;
4. les billets, quant au capital, seront remboursés comme suit :

2025	56 200 \$	
2026	59 000 \$	
2027	61 900 \$	
2028	64 900 \$	
2029	68 200 \$	(à payer en 2029)
2029	0 \$	(à renouveler)

ADOPTÉE.

2024-09-175

### 8.9 **Refinancement du Règlement 2018-05 : Adjudication d'un emprunt par billets au montant de 310 200 \$**

#### Soumissions pour l'émission de billets

Date d'ouverture	4 septembre 2024	Nombre de soumissions	3
Heure d'ouverture	10 h	Échéance moyenne	3 ans et 1 mois
Lieu d'ouverture	Ministère des Finances du Québec	Date d'émission	11 septembre 2024
Montant	310 200 \$		

**Considérant** que la Municipalité de Mille-Isles a demandé, à cet égard, par l'entremise du système électronique « Service d'adjudication et de publication des résultats de titres d'emprunts émis aux fins du financement municipal », des soumissions pour la vente d'une émission de billets, datée du 11 septembre 2024, au montant de 310 200 \$ ;

**Considérant** qu'à la suite de l'appel d'offres public pour la vente de l'émission désignée ci-dessus, le ministère des Finances a reçu trois soumissions conformes, le tout selon l'article 555 de la Loi sur les cités et les villes (RLRQ, chapitre C 19) ou l'article 1066 du Code municipal du Québec (RLRQ, chapitre C 27.1) et de la résolution adoptée en vertu de cet article ;



No de résolution  
ou annotation

## Procès-verbal du conseil de la **MUNICIPALITÉ DE MILLE-ISLES**

**SÉANCE ORDINAIRE DU 4 SEPTEMBRE 2024**

### 1 – CAISSE DESJARDINS D'ARGENTEUIL

56 200 \$	4,14000 %	2025
59 000 \$	4,14000 %	2026
61 900 \$	4,14000 %	2027
64 900 \$	4,14000 %	2028
68 200 \$	4,14000 %	2029

Prix : 100,00000

Coût réel : 4,14000 %

### 2 -BANQUE ROYALE DU CANADA

56 200 \$	4,18000 %	2025
59 000 \$	4,18000 %	2026
61 900 \$	4,18000 %	2027
64 900 \$	4,18000 %	2028
68 200 \$	4,18000 %	2029

Prix : 100,00000

Coût réel : 4,18000 %

### 3 -FINANCIÈRE BANQUE NATIONALE INC.

56 200 \$	3,95000 %	2025
59 000 \$	3,75000 %	2026
61 900 \$	3,80000 %	2027
64 900 \$	3,90000 %	2028
68 200 \$	3,95000 %	2029

Prix : 98,87400

Coût réel : 4,27889 %

**Considérant** que le résultat du calcul des coûts réels indique que la soumission présentée par la firme CAISSE DESJARDINS D'ARGENTEUIL est la plus avantageuse.

**IL EST PROPOSÉ PAR** : madame la conseillère Diane Bélair

**APPUYÉ PAR** : madame la conseillère Julie Léveillé

**ET RÉSOLU** à l'unanimité des conseillers (6) :

**QUE** le préambule de la présente résolution en fasse partie intégrante comme s'il était ici au long reproduit.

**QUE** la Municipalité de Mille-Isles accepte l'offre qui lui est faite de CAISSE DESJARDINS D'ARGENTEUIL pour son emprunt par billets en date du 11 septembre 2024 au montant de 310 200 \$ effectué en vertu du règlement d'emprunt numéro 2018-05. Ces billets sont émis au prix de 100,00000 pour chaque 100,00 \$, valeur nominale de billets, échéant en série **cinq (5) ans**.

**QUE** les billets, capital et intérêts, soient payables par chèque à l'ordre du détenteur enregistré ou par prélèvements bancaires préautorisés à celui-ci.

**ADOPTÉE.**



No de résolution  
ou annotation

## Procès-verbal du conseil de la **MUNICIPALITÉ DE MILLE-ISLES**

SÉANCE ORDINAIRE DU 4 SEPTEMBRE 2024

2024-09-176

**8.10 Adjudication du contrat de gré à gré pour des services professionnels en aménagement de sentiers relatif au projet d'aménagement d'un parc de conservation : don écologique De Volpi-Walker**

**Considérant** que les services d'un expert en aménagement de sentiers sont nécessaires dans le cadre du projet d'aménagement d'un parc de conservation sur le terrain reçu en don écologique des familles De Volpi et Walker ;

**Considérant** que la Municipalité a reçu la soumission numéro EXP-2425-011 de Rando Québec au montant de 6 722,54 \$, taxes en sus, pour la réalisation des plans et devis des travaux à effectuer pour l'aménagement des sentiers ;

**Considérant** qu'en 2023, Rando Québec a réalisé un mandat de caractérisation des sentiers existants sur ce terrain ;

**Considérant** que la Municipalité a obtenu confirmation d'une aide financière de 200 000 \$, jusqu'à concurrence de 66% des coûts admissibles, du volet 2 du programme PAFIRSPA ;

**Considérant** la recommandation de monsieur Gabriel Therrien, directeur général et greffier-trésorier.

IL EST **PROPOSÉ** PAR : monsieur le conseiller Yvon Arnold

**APPUYÉ** PAR : madame la conseillère Diane Bélair

ET **RÉSOLU** à l'unanimité des conseillers (6) :

**D'ADJUGER** à l'entreprise Rando Québec le contrat pour la réalisation des plans et devis des travaux à effectuer pour l'aménagement des sentiers dans le cadre du projet d'aménagement du parc de conservation : don écologique De Volpi-Walker, au montant de 6 722,54 \$ taxes en sus, le tout en conformité avec le Règlement numéro 2020-06 concernant la gestion contractuelle ;

**DE TRANSMETTRE** à l'adjudicataire la présente résolution confirmant l'octroi du contrat.

**ADOPTÉE.**

2024-09-177

**8.11 Adjudication du contrat de gré à gré relatif aux travaux de laboratoire requis dans le cadre du projet d'installation de pierre concassée et d'asphaltage sur plusieurs chemins municipaux**

**Considérant** que la Municipalité est autorisée à conclure un contrat de gré à gré lorsque la dépense est inférieure à 75 000 \$ conformément au Règlement 2020-06 sur la gestion contractuelle ;

**Considérant** que des services professionnels de laboratoire sont requis dans le cadre des travaux d'installation de pierre concassée et d'asphaltage sur plusieurs chemins municipaux ;

**Considérant** l'offre de services numéro DE-13172 reçue par DEC Enviro le 4 septembre 2024.

IL EST **PROPOSÉ** PAR : madame la conseillère Dawn Charles

**APPUYÉ** PAR : madame la conseillère Julie Léveillé

ET **RÉSOLU** à l'unanimité des conseillers (6) :



No de résolution  
ou annotation

## Procès-verbal du conseil de la **MUNICIPALITÉ DE MILLE-ISLES**

**SÉANCE ORDINAIRE DU 4 SEPTEMBRE 2024**

**D'ADJUGER** à l'entreprise DEC Enviro le contrat relatif aux travaux de laboratoire requis dans le cadre du projet d'installation de pierre concassée et d'asphaltage sur plusieurs chemins municipaux au montant de 10 517,40 \$ taxes en sus, le tout en conformité avec le Règlement 2020-06 sur la gestion contractuelle ;

**DE TRANSMETTRE** à l'adjudicataire la présente résolution confirmant l'octroi du contrat.

**ADOPTÉE.**

2024-09-178

**8.12** *Approbation de l'entente avec la MRC des Pays-d'en-Haut relative à la collecte, le transport et le traitement des déchets, des matières recyclables, des encombrants et des matières organiques sur une partie du territoire de la Municipalité de Mille-Isles pour les années 2024 à 2029*

**Considérant** que la précédente entente relative à la collecte, le transport et le traitement des déchets, des matières recyclables, des encombrants et des matières organiques sur une partie du territoire de la Municipalité de Mille-Isles a pris fin le 3 septembre 2023 ;

**Considérant** que cette entente vise à desservir six propriétés qui sont plus facilement accessibles par Morin-Heights et Sainte-Anne-des-Lacs, situés sur les chemins Godefroy, Hugessen et Anne ;

**Considérant** les nouvelles règles en matière de recyclage suite à la signature de l'entente-cadre avec Éco Entreprises Québec ;

**Considérant** qu'il y a lieu de procéder à la signature d'une nouvelle entente afin de desservir les six propriétés situées sur les chemins Godefroy, Hugessen et Anne.

**IL EST PROPOSÉ PAR** : monsieur le conseiller Francis Léger

**APPUYÉ PAR** : monsieur le conseiller Yvon Arnold

**ET RÉSOLU** à l'unanimité des conseillers (6) :

**D'APPROUVER** l'entente intermunicipale entre la Municipalité de Mille-Isles et la MRC des Pays-d'en-Haut relative à la collecte, le transport et le traitement des déchets, des matières recyclables, des encombrants et des matières organiques sur une partie du territoire de la Municipalité de Mille-Isles pour les années 2024 à 2029.

**D'AUTORISER** le maire, Howard Sauvé, et le directeur général et greffier-trésorier, Gabriel Therrien, à signer ladite entente.

**ADOPTÉE.**

2024-09-179

**8.13** *Approbation de l'entente entre la Municipalité de Mille-Isles et le Cimetière Protestant de Mille-Isles pour l'aménagement d'un sentier entre le parc Hammond-Rodgers et le chemin Black*

**Considérant** que le Cimetière Protestant de Mille-Isles est propriétaire du lot 3 207 806 du cadastre du Québec ;

**Considérant** que la Municipalité souhaite aménager un sentier public reliant le parc Hammond-Rodgers et le Maple Grove pour en faciliter l'accès et promouvoir les activités récréatives pour les résidents ;





No de résolution  
ou annotation

## Procès-verbal du conseil de la **MUNICIPALITÉ DE MILLE-ISLES**

**SÉANCE ORDINAIRE DU 4 SEPTEMBRE 2024**

**Considérant** que la Municipalité s'engage à concevoir, aménager et entretenir le sentier à ses frais, ainsi qu'à installer la signalisation appropriée indiquant le sentier et ses usages permis ;

**Considérant** que l'entente est conclue pour une période de 10 ans.

**IL EST PROPOSÉ PAR :** madame la conseillère Cassandre Lescarbeau

**APPUYÉ PAR :** madame la conseillère Dawn Charles

**ET RÉSOLU** à l'unanimité des conseillers (6) :

**D'APPROUVER** l'entente la Municipalité de Mille-Isles et le Cimetière Protestant de Mille-Isles pour l'aménagement d'un sentier entre le parc Hammond-Rodgers et le chemin Black.

**D'AUTORISER** le maire, monsieur Howard Sauvé, et le directeur général et greffier-trésorier, monsieur Gabriel Therrien, à signer ladite entente.

**ADOPTÉE.**

2024-09-180

**8.14** ***Programme d'aide à la voirie locale - volet Redressement : projet de réfection de la montée de l'Église***

**Considérant** que le Programme d'aide à la voirie locale (PAVL) vise à assister les municipalités dans la planification, l'amélioration et le maintien des infrastructures des réseaux routiers local et municipal dont elles ont la responsabilité ;

**Considérant** que les membres du conseil ont pris connaissance des modalités d'application du PAVL, notamment celles du volet Redressement, et s'engagent à les respecter ;

**Considérant** que les interventions visées dans la demande d'aide financière concernent des routes sous l'autorité municipale et des travaux admissibles à l'aide financière ;

**Considérant** que seuls les travaux réalisés après la date figurant sur la lettre d'annonce sont admissibles à une aide financière ;

**Considérant** que le bénéficiaire d'une aide financière doit faire réaliser les travaux dans les douze mois suivant la lettre d'annonce et qu'il a pris connaissance des restrictions d'accès au programme prévues à la section 1.10 des modalités qui s'appliquent ;

**Considérant** que la Municipalité de Mille-Isles choisit d'établir la source de calcul de l'aide financière selon l'option suivante : l'estimation détaillée du coût des travaux ;

**Considérant** que la Municipalité doit respecter les lois et règlements en vigueur, et obtenir les autorisations requises avant l'exécution du projet ;

**Considérant** que le chargé de projet de la Municipalité, monsieur Christian Lefebvre, directeur général adjoint, représente cette dernière auprès du Ministère dans le cadre de ce dossier.

**IL EST PROPOSÉ PAR :** madame la conseillère Dawn Charles

**APPUYÉ PAR :** madame la conseillère Julie Léveillé

**ET RÉSOLU** à l'unanimité des conseillers (6) :



No de résolution  
ou annotation

## Procès-verbal du conseil de la **MUNICIPALITÉ DE MILLE-ISLES**

SÉANCE ORDINAIRE DU 4 SEPTEMBRE 2024

**QUE** le conseil de la Municipalité de Mille-Isles autorise la présentation d'une demande d'aide financière, confirme son engagement à respecter les modalités d'application en vigueur, reconnaît qu'en cas de non-respect de celles-ci, l'aide financière sera résiliée, et certifie que monsieur Christian Lefebvre, directeur général adjoint, est dûment autorisé à signer tout document ou entente à cet effet, y compris la convention d'aide financière, lorsqu'applicable, avec la ministre des Transports et de la Mobilité durable.

**ADOPTÉE.**

2024-09-181

**8.15 Programme d'aide à la voirie locale - volet Redressement : projet de réfection du chemin Riddell**

**Considérant** que le Programme d'aide à la voirie locale (PAVL) vise à assister les municipalités dans la planification, l'amélioration et le maintien des infrastructures des réseaux routiers local et municipal dont elles ont la responsabilité ;

**Considérant** que les membres du conseil ont pris connaissance des modalités d'application du PAVL, notamment celles du volet Redressement, et s'engagent à les respecter ;

**Considérant** que les interventions visées dans la demande d'aide financière concernent des routes sous l'autorité municipale et des travaux admissibles à l'aide financière ;

**Considérant** que seuls les travaux réalisés après la date figurant sur la lettre d'annonce sont admissibles à une aide financière ;

**Considérant** que le bénéficiaire d'une aide financière doit faire réaliser les travaux dans les douze mois suivant la lettre d'annonce et qu'il a pris connaissance des restrictions d'accès au programme prévues à la section 1.10 des modalités qui s'appliquent ;

**Considérant** que la Municipalité de Mille-Isles choisit d'établir la source de calcul de l'aide financière selon l'option suivante : l'estimation détaillée du coût des travaux ;

**Considérant** que la Municipalité doit respecter les lois et règlements en vigueur, et obtenir les autorisations requises avant l'exécution du projet ;

**Considérant** que le chargé de projet de la Municipalité, monsieur Christian Lefebvre, directeur général adjoint, représente cette dernière auprès du Ministère dans le cadre de ce dossier.

**IL EST PROPOSÉ PAR :** monsieur le conseiller Francis Léger

**APPUYÉ PAR :** madame la conseillère Diane Bélair

**ET RÉSOLU** à l'unanimité des conseillers (6) :

**QUE** le conseil de la Municipalité de Mille-Isles autorise la présentation d'une demande d'aide financière, confirme son engagement à respecter les modalités d'application en vigueur, reconnaît qu'en cas de non-respect de celles-ci, l'aide financière sera résiliée, et certifie que monsieur Christian Lefebvre, directeur général adjoint, est dûment autorisé à signer tout document ou entente à cet effet, y compris la convention d'aide financière, lorsqu'applicable, avec la ministre des Transports et de la Mobilité durable.

**ADOPTÉE.**



No de résolution  
ou annotation

## Procès-verbal du conseil de la **MUNICIPALITÉ DE MILLE-ISLES**

SÉANCE ORDINAIRE DU 4 SEPTEMBRE 2024

2024-09-182

### **8.16 Démission de madame Dominique Montminy au sein du Comité consultatif d'urbanisme**

**Considérant** que madame Dominique Montminy est membre du Comité consultatif d'urbanisme depuis le 20 avril 2020 ;

**Considérant** que madame Montminy a transmis son courriel de démission à la Municipalité le 19 août 2024 mentionnant qu'elle souhaitait consacrer son temps à d'autres fins ;

**Considérant** que le conseil désire par la présente motion souligner l'implication de madame Montminy au sein du comité consultatif d'urbanisme de la Municipalité de Mille-Isles.

**IL EST PROPOSÉ PAR** : madame la conseillère Diane Bélair

**APPUYÉ PAR** : monsieur le conseiller Francis Léger

**ET RÉSOLU** à l'unanimité des conseillers (6) :

**DE RECEVOIR** la démission de madame Dominique Montminy au sein du Comité consultatif d'urbanisme.

**DE REMERCIER** grandement madame Montminy pour sa contribution auprès du comité consultatif d'urbanisme de la Municipalité de Mille-Isles.

**DE SOUHAITER** à madame Montminy une bonne continuité dans ses prochains projets.

**ADOPTÉE.**

2024-09-183

### **8.17 Démission de la technicienne administrative temporaire**

**Considérant** la démission de madame Emilie Gaudreau occupant la fonction de technicienne administrative temporaire déposée au directeur général le 13 août 2024 et en vigueur à compter du 23 août 2024.

**IL EST PROPOSÉ PAR** : madame la conseillère Cassandre Lescarbeau

**APPUYÉ PAR** : madame la conseillère Julie Léveillé

**ET RÉSOLU** à l'unanimité des conseillers (6) :

**D'ACCEPTER** la démission de madame Emilie Gaudreau.

**DE REMERCIER** madame Emilie Gaudreau pour ses services au sein de notre organisation municipale et de lui souhaiter la meilleure des chances et un franc succès dans son nouveau travail.

**ADOPTÉE.**

2024-09-184

### **8.18 Modifications à l'organigramme des employés municipaux**

**Considérant** que la résolution du conseil municipal 2024-03-051 a initié la mise en œuvre de changements importants au sein de l'équipe municipale ;



No de résolution  
ou annotation

## Procès-verbal du conseil de la **MUNICIPALITÉ DE MILLE-ISLES**

**SÉANCE ORDINAIRE DU 4 SEPTEMBRE 2024**

**Considérant** que les postes de technicienne à la comptabilité et de chef d'équipe à la voirie ne répondent plus adéquatement aux besoins de la Municipalité ;

**Considérant** la volonté du conseil et de la direction générale de modifier ces postes à des fins d'optimisation organisationnelle, et ce, conformément à la convention collective en vigueur ;

**Considérant** que ces modifications permettront à la Municipalité d'assurer son fonctionnement normal, ordinaire et ininterrompu de ses services et de mettre en œuvre la vision du conseil municipal et de la direction générale de la Municipalité de Mille-Isles.

**IL EST PROPOSÉ PAR** : monsieur le conseiller Francis Léger

**APPUYÉ PAR** : madame la conseillère Julie Léveillée

**ET RÉSOLU** à l'unanimité des conseillers (6) :

**DE MODIFIER** l'organigramme des employés municipaux, tel que déposé par la direction générale.

**DE REMPLACER** le poste de technicien en loisirs par le poste d'agent de service aux citoyens dans l'organigramme des employés municipaux.

**D'AFFICHER** le poste d'agent de service aux citoyens.

**D'ABOLIR** le poste de technicien à la comptabilité dans l'organigramme des employés municipaux.

**D'ABOLIR** le poste de chef d'équipe à la voirie dans l'organigramme des employés municipaux.

**D'AFFECTER** le titulaire du poste aboli de chef d'équipe à la voirie, monsieur Bertrand Boutin, au poste de journalier-chauffeur.

**ADOPTÉE.**

### 9. *Période de questions*

Les personnes présentes qui le désirent adressent leurs questions au président de l'assemblée. Les personnes qui sont absentes peuvent faire parvenir leurs questions à la direction générale de la Municipalité par courriel à l'adresse [questions@mille-isles.ca](mailto:questions@mille-isles.ca).

### 10. *Levée de la séance*

À **19h36**, l'ordre du jour est épuisé et plus aucune question n'émane des personnes présentes dans la salle.

**IL EST PROPOSÉ PAR** : monsieur le conseiller Francis Léger

**APPUYÉ PAR** : monsieur le conseiller Yvon Arnold

**ET RÉSOLU** à l'unanimité des conseillers (6) :

**DE CLORE** et lever la présente séance.

**ADOPTÉE.**

2024-09-185



No de résolution  
ou annotation

## Procès-verbal du conseil de la **MUNICIPALITÉ DE MILLE-ISLES**

**SÉANCE ORDINAIRE DU 4 SEPTEMBRE 2024**

### Certificat de disponibilités budgétaires

Je, Gabriel Therrien, directeur général et greffier-trésorier, certifie qu'il y a des crédits budgétaires disponibles pour les dépenses décrites au présent procès-verbal.

Gabriel Therrien  
Directeur général et greffier-trésorier

Howard Sauvé  
Maire et  
président d'assemblée

Gabriel Therrien  
Directeur général et  
greffier-trésorier

Je, Howard Sauvé, atteste que la signature du présent procès-verbal équivaut à la signature par moi de toutes les résolutions qu'il contient au sens de l'article 142 (2) du Code municipal.

Howard Sauvé  
Maire et président d'assemblée